

E 2800(-)1990/106/20  
[DoDiS-8615]

*Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre*

ENTRETIEN AVEC M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE,  
LE JEUDI 15 JANVIER 1953, À 16 HEURES

*[Berne, 15 janvier 1953]*

L'Ambassadeur est appelé en consultation à Paris auprès de M. Mayer, Président du Conseil, et de M. Bidault. Il partira ce soir et a tenu avant à s'informer de l'opinion des autorités suisses sur le problème de l'intégration européenne. Il a le sentiment qu'en ce qui concerne l'opinion publique, celle-ci considère que cette intégration répond à une nécessité. Toutefois elle paraît la craindre, au moins dans une certaine mesure. Quand l'intégration fait des progrès, l'opinion suisse est plutôt négative. Quand elle se heurte à des difficultés, la même opinion éprouve un regret ou une crainte.

Je déclare à l'Ambassadeur qu'on se rend compte en Suisse de la nécessité de chercher à consolider l'Europe et surtout d'arriver à établir sur des bases pacifiques les relations entre la France et l'Allemagne. La Communauté européenne du charbon et de l'acier est aujourd'hui considérée comme un fait avec lequel il faut compter. Les relations de la Suisse avec la Communauté évolueront sans doute d'une manière normale et, le moment venu, la Suisse



sera représentée auprès de la Haute Autorité. En revanche, on est nettement opposé en Suisse aux autres initiatives prises en vue de la création d'organisations comme le pool vert<sup>1</sup>, le pool blanc<sup>2</sup> ou la conférence des transports<sup>3</sup> qui doit se tenir à la fin du mois à Paris. La création de ces nouvelles communautés ne nous paraît pas répondre à un besoin. Il est préférable de charger les organisations existantes de s'occuper des problèmes qui peuvent se poser et être de leur compétence. Ainsi nous estimons que l'OECE devrait s'occuper de tous les problèmes ayant un caractère économique. Les tâches qui seraient assumées par la Communauté européenne de la santé pourraient pour la plupart être confiées à la section européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Nous nous entretenons encore de la Communauté européenne de défense<sup>4</sup>. Je fais des réserves au sujet de l'efficacité de troupes qui devraient combattre dans une armée commandée par des chefs d'autres nationalités. L'opinion suisse n'est d'ailleurs pas contre la création d'une armée européenne, mais elle comprend les réserves que l'on peut faire à son sujet.

Je remets à l'Ambassadeur un aide-mémoire sur les projets relatifs à la navigation du Rhône au Rhin, problèmes auxquels il m'a déclaré vouloir s'intéresser<sup>5</sup>.

L'Ambassadeur pense que la construction du tunnel du Mont-Blanc commencera à relativement brève échéance<sup>6</sup>.

---

1. *Appelé également plan Pflimlin, il s'agit du projet européen de marché commun agricole.*

2. *Il s'agit du projet d'une communauté européenne de la santé, cf. N° 43, note 5, dans le présent volume.*

3. *La 29<sup>ème</sup> conférence des ministres des transports a lieu du 29 au 31 janvier 1953, cf. PVCF N° 29 du 7 janvier 1953, E 1004.1(-)/1/549 (DoDiS-9417).*

4. *Cf. N° 2 dans le présent volume.*

5. *M. Chauvel a fait part de son intérêt à la question du canal du Rhône au Rhin lors de son entretien avec M. Petitpierre du 23 décembre 1952, non reproduit. L'aide-mémoire a été préparé par A. Jaccard du Service fédéral des Eaux et daté du 30 décembre 1952, cf. E 2001 (E)1970/1/127. Sur ce projet de navigation du Rhône au Rhin, cf. E 8170(D)-1/20-21-22; E 8170(D)-1/8/24-25-26-27-28; E 8170(D)1967/45/27-28-29; E 8170(D)1975/16/36; E 8170(D)1986/152/144; E 8170(D)1996/50/119.*

6. *Sur la question du tunnel du Mont-Blanc, cf. N° 101 dans le présent volume.*